

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/08/2024 - B2024/038783 - 2021 B 11204 - 908 540 263 - 47 PARADIS

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024 Page 16

Désignation de l'entreprise		SAS 47 PARADIS										Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		21 B Place Tabareau 69004 LYON														
Numéro SIRET *		9 0 8 5 4 0 2 6 3 0 0 0 1 3										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 3		
												Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012											
		Autres *	014		016											
	Immobilisations corporelles *		028	2 145 000	030	74 759	2 070 241	2 119 318								
	Immobilisations financières * (1)		040		042											
	Total I (5)		044	2 145 000	048	74 759	2 070 241	2 119 318								
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
	Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070											
		Autres * (3)	072	5 586	074		5 586	10 617								
	Valeurs mobilières de placement		080		082											
	Disponibilités		084	128	086		128	7 939								
	Charges constatées d'avance *		092		094											
	Total II		096	5 714	098		5 714	18 556								
	Total général (I+II)		110	2 150 714	112	74 759	2 075 955	2 137 874								
PASSIF												Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			5 000	5 000									
	Ecart de réévaluation		124													
	Réserve légale		126													
	Réserves réglementées *		130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131													
	Report à nouveau		134			(1 301)										
	Résultat de l'exercice		136			(261)	(1 301)									
	Subventions d'investissement		137													
	Provisions réglementées		140													
	Total I		142			3 439	3 699									
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154													
	Emprunts et dettes assimilées		156			747 132	782 627									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164													
	Fournisseurs et comptes rattachés		166			1 676	1 200									
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169													
	Comptes courants d'associés		173			1 318 198	1 350 348									
	Autres dettes		175			5 511										
	Produits constatés d'avance		174													
	Total III		176			2 072 517	2 134 175									
	Total général (I + II + III)		180			2 075 955	2 137 874									
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	710 993										
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182											
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS 47 PARADIS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
		13	1	1	2	2	0	2	3	13	1	1	2	2	0
		2								2					
		3								3					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *								210						
	Production vendue								214						
	biens														
	services *								218						
	dont export et livraisons intracommunautaires														
	Production stockée *								222						
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)														
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée *								224						
	Subventions d'exploitation reçues								226						
	Autres produits								230						
	17														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232						
	141 279														
	63 884														
PRODUITS D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234						
	Variation de stock (marchandises) *								236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240						
	Autres charges externes * :								242						
	dont crédit bail : mobilier - immobilier														
	58 131														
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés								244						
	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)														
	243														
	Rémunérations du personnel *								250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252						
	Dotations aux amortissements *								254						
	(dont amortissement du fonds de commerce)														
CHARGES D'EXPLOITATION	49 078														
	Dotations aux provisions								256						
	Autres charges								262						
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *														
	259														
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								260						
	260														
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des charges d'exploitation (II)								264						
	133 588														
	97 835														
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270						
	7 691														
	(33 950)														
	Produits financiers (III)								280						
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits exceptionnels (IV)								290						
	Charges financières (V)								294						
	Charges exceptionnelles								300						
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)														
	347														
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)								348						
	348														
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts sur les bénéfices *								306						
	(VII)														
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310						
	(261)														
	(1 301)														
	B - RÉSULTAT FISCAL								312						
	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2														
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318						
	Provisions non déductibles *								322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés								330						
	247														
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*								248						
RÉINTÉGRATIONS	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								251						
	(Part de loyers dispensés de réintégration)														
	249														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997						
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 septies)								986						
	Zone franche urbaine (44 octies A)								987						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)								981						
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)								989						
	Divers (44 septies)								345						
	ZFA NG														
	Investissements outre-mer								344						
DÉDUCTIONS	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								993						
	Zone de développement prioritaire (44 septies)														
	Zones de revitalisation de la défense (44 septies)								127						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)								991						
	Créance due au report en arrière du déficit								346						
	Zone de développement prioritaire (44 septies)														
	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)								138						
DÉDUCTIONS	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								352						
	Bénéfice col. 1														
	Déficit col. 2														
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356						
	Déficits antérieurs reportables : *1....30.1 dont imputés sur le résultat :														
	360														
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								370						
DÉDUCTIONS	Bénéfice col. 1														
	Déficit col. 2														
	261														
	372														
	261														
	370														
	372														

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Disponibilités en Euros	9
Charges à payer	10
Détail des charges à payer	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 075 955.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 141 261.85 Euros et dégageant un déficit de 260.84- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

- Abandons de créance consentis à la société :

Madame BESANCON a consenti en 2022 un abandon de créance financier avec clause de retour à meilleure fortune de 38 000 Euros.

Madame BESANCON a consenti de nouveau en 2023 un abandon de créance financier avec clause de retour à meilleure fortune de 2 000 Euros.

Le total au 31/12/2023 s'élève donc à 40 000 Euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	429 000		
Constructions sur sol propre	1 716 000		
TOTAL	2 145 000		
TOTAL GENERAL	2 145 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			429 000	
Constructions sur sol propre			1 716 000	
TOTAL			2 145 000	
TOTAL GENERAL			2 145 000	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	25 682	49 078		74 759
TOTAL	25 682	49 078		74 759
TOTAL GENERAL	25 682	49 078		74 759

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	49 078				
TOTAL	49 078				
TOTAL GENERAL	49 078				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	5 586	5 586	
TOTAL	5 586	5 586	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	189	189		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	746 943	35 950	148 564	562 429
Fournisseurs et comptes rattachés	1 676	1 676		
Groupe et associés	1 318 198	1 318 198		
Autres dettes	5 511	5 511		
TOTAL	2 072 517	1 361 524	148 564	562 429
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 486			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 318 198			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
- Actions ordinaires	1.0000	5 000			5 000

Le capital est entièrement libéré.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	35 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	885
Total	1 074

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus à payer	
- Intérêts courus sur emprunt au 31/12/2023	189
Factures non parvenues	
- Provision honoraire AGO 31/12/2023	885
Total	1 074

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	746 943
Total	746 943

Aucune dette n'a été garantie par des sûretés réelles.

47 PARADIS

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 21 B Place Tabareau, 69004 LYON
908 540 263 RCS LYON**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 JUILLET 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -260,84 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -260,84 euros

Report à nouveau antérieur : -1 300,62 euros

Au compte « **report à nouveau** » -260,84 euros
S'élevant ainsi à -1 561,46 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 JUILLET 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Sylviane BESANCON

